



AGENCE DES SYSTÈMES
D'INFORMATION
PARTAGÉS DE SANTÉ

Le Directeur

Dossier suivi par : Nathalie Orvetti
N° de téléphone : 01 58 45 32 66
N° de télécopie : 01 58 45 62 91

Monsieur Christian BOILLOT
Directeur Général
GRITA SAS
12-16 rue Ballu
75009 PARIS

Paris, le 17 février 2014

Objet : Accusé réception d'un dossier de demande d'agrément
N / Réf : PIAHDS/MGA/14-0021

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné Michel GAGNEUX, président du Comité d'instruction, déclare avoir reçu le 10 février 2014 le dossier de demande d'agrément pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel de la société GRITA SAS.

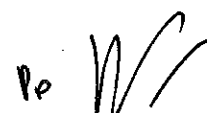
Ce dossier est déposé pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées à des fins de suivi médical, au moyen des applications fournies par les clients et notamment de sites de commerce en ligne de médicaments. Ces applications sont directement accessibles par les professionnels de santé et les patients.

Cette prestation, dès lors qu'elle est agréée permet de couvrir l'hébergement de sites de commerce électronique de médicaments.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes salutations distinguées.

La secrétaire générale de l'ASIP Santé

Jeanne BOSSI


Michel GAGNEUX
Président du Comité d'instruction